

Profil d'organisme de promotion de l'égalité

Nom:

Le Commissaire pour l'Administration (Ombudsman)

Adresse:

6, Gladstone Street, 1095 Nicosia, Chypre

Tél.: (357) 22456300

Fax: 22672881

E-mail: ombudsman@ombudsman.gov.cy

Site Internet: www.ombudsman.gov.cy

Date d'établissement:

Janvier 18, 1991

Mode d'établissement:

Législation primaire

Statut:

Fonctionnaire public à statut indépendant en vertu des lois sur les Commissaires de l'Administration adoptées entre 1991 et 2004.

Mandat / objectifs:

Conformément aux lois citées ci-dessus, l'Ombudsman est un fonctionnaire public à statut indépendant, compétent pour ce qui est des décisions et des mesures prises par les autorités administratives publiques.

En avril 2003, le gouvernement chypriote a désigné le bureau de l'Ombudsman comme organisme national indépendant pour combattre la discrimination. En outre, depuis le 1^{er} mai 2004 et suite à une nouvelle loi (42(i)/2004), le mandat de l'Ombudsman a été élargi, afin de couvrir les formes de discrimination visées dans les Directives du Conseil Européen de 2000/43/CE et 2000/78/CE, ainsi que d'autres formes de discrimination interdites par la Constitution ou par les lois en vigueur à Chypre (par exemple la loi 205(i) interdisant la discrimination entre hommes et femmes dans le domaine de l'emploi), ainsi que la discrimination dans le secteur privé.

Motifs de discrimination couverts:

La race ou l'origine ethnique, la religion ou la croyance, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle et le sexe. Ces motifs sont couverts dans le domaine de l'emploi. Le motif de la race ou de l'origine ethnique est également couvert dans les domaines de la sécurité sociale, des soins de santé, de la formation et de l'accès aux biens et services.

Compétences et responsabilités:

Promotion de l'égalité de traitement pour toute personne dans le cadre des motifs de discrimination énumérés ci-dessus.

L'Ombudsman dispose également du pouvoir d'enquêter sur les plaintes concernant les violations des droits de l'homme par le service public et les fonctionnaires publics. Pour

chaque cas, l'Ombudsman prépare un rapport dont la conclusion peut confirmer un préjudice ou une injustice. Le rapport s'accompagne alors d'une recommandation de réparation adressée à l'autorité compétente concernée. Lorsque ces recommandations ne sont pas appliquées, l'Ombudsman peut adresser un rapport spécial au Parlement.

Activités principales:

- Enquêter sur les plaintes relatives à la discrimination,
- Effectuer des études indépendantes,
- Fournir une assistance aux victimes de la discrimination,
- Publier des rapports et présenter des recommandations sur des questions relatives à la discrimination,
- Assurer le respect de la législation anti-discriminatoire des particuliers et des organisations dans les secteurs public et privé.
- Imposer des amendes aux particuliers et aux organisations en cas de manquement aux recommandations de l'Ombudsman.

Publications:

Les rapports établis à la suite d'enquêtes sur les plaintes concernant la discrimination sont disponibles sur notre site: www.ombudsman.gov.cy

Gestion:

La gestion revient au Commissaire de l'Administration (Ombudsman), responsable de l'organisme chargé de la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique (en application de la Directive 2000/43) et responsable de l'organisme pour l'égalité (en application de la Directive 2000/78).

Nomination du personnel de direction et du Conseil:

Le Commissaire de l'Administration, ou Ombudsman, est nommé par le Président de la République sur recommandation du Conseil des Ministres et avec l'accord préalable d'une majorité des députés parlementaires. L'Ombudsman détient un mandat de six ans, qui est renouvelable.

Effectif du personnel:

33 personnes (20 cadres, 13 assistants administratifs)

Budget:

CY£ 591.749. Approuvé par le Parlement.

Contrôle:

Obligation de faire un Rapport Annuel global sur les activités du Bureau, à présenter au Président de la République, puis au Parlement.

Personnes de contact:

Aristos Tsiartas: tél. (357)22456299

e-mail: ombudsman@ombudsman.gov.cy

George Kakotas: tél. (357)22302503

e-mail: gkakotas@ombudsman.gov.cy